

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS "CERAFEL".**

L'association d'organisations de producteurs (AOP) "CERAFEL" a demandé une extension des contributions financières aux producteurs d'artichauts, de brocolis, de choux-fleurs, de choux pommés, de haricots ½ secs, d'échalotes et de laitues iceberg de sa circonscription, aux non membres de l'AOP pour la campagne 2020. Ces cotisations sont destinées à financer les actions relatives à :

- la connaissance de la production et des marchés ;
- la commercialisation ;
- la promotion et la mise en valeur de la production ;
- la recherche visant à valoriser les produits ;
- des études visant à améliorer la qualité des produits ;
- la recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage de produits phytosanitaires et assurant la préservation des sols et l'amélioration de l'environnement ;
- l'utilisation de semences certifiées ;
- la santé végétale.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication du présent avis, au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension des contributions financières sollicitée par l'AOP CERAFEL pour 2020.

Les actions et les cotisations les finançant figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr*

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction Filières agroalimentaires, Bureau des fruits et légumes et produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*



Association d'organisations de producteurs	CERAFEL		
Période	2020		
I- Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations conformément à la liste d'actions prévues à l'article 164 du règlement 1308/2013	Producteurs adhérents d'OP membres de l'AOP	Producteurs indépendants	Total
<i>Connaissance de la production et des marchés</i>			
- Financement du système de mise en vente	82 309 €	452 €	82 761 €
- Frais de déplacement, missions à l'étranger	15 197 €	83 €	15 280 €
<i>Commercialisation</i>			
- Certification globalgap	- €	- €	- €
- Dégagement de marché (aide export, vente télématique)	402 880 €	1 120 €	404 000 €
- Promotion à la transformation	1 565 274 €	4 726 €	1 570 000 €
<i>Actions de promotion et de mise en valeur de la production</i>			
- Actions publi-promotionnelles (dont participation congrès artichaut, fête du Coco...)	1 344 701 €	18 399 €	1 363 100 €
- Quote-part de cotisation BREIZHEUROPE (veille CE)	39 431 €	- €	39 431 €
Participation à FRESHCOOP	2 260 €	- €	2 260 €
<i>Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique</i>			
- Recherche : comportement des variétés économes en intrants phytosanitaires	54 533 €	1 646 €	56 179 €
- Recherche : variétés économes en intrants phytosanitaires	110 665 €	3 340 €	114 005 €
- Recherche : nutrition plantes	- €	- €	- €
<i>Etudes visant à améliorer la qualité des produits</i>			
- Coûts recherche VEGENOV BBV	134 743 €	2 893 €	137 636 €
<i>Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement</i>			
- Recherche : enracinement des jeunes plants artichauts de semis	44 397 €	383 €	44 780 €
- Recherche : moyens de biocontrôle et prévisions des risques	37 180 €	320 €	37 500 €
- Recherche : stratégie protection raisonnée	9 283 €	80 €	9 363 €
- Recherche : étude de la biodiversité des sols légumiers	40 566 €	350 €	40 916 €
- Recherche : recherche de méthodes alternatives de protection des cultures	29 364 €	253 €	29 617 €
<i>Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits</i>			
- Amélioration génétique OBS	305 522 €	6 028 €	311 550 €
<i>Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments</i>			
- Coûts des analyses de laboratoires	51 798 €	706 €	52 504 €
- Communication, Forum phyto, Agenda Environnement-Qualité	101 820 €	1 388 €	103 208 €
<b>Total général</b>	<b>4 371 925 €</b>	<b>42 165 €</b>	<b>4 414 090 €</b>

## II- Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

Les cotisations sont prélevées tout au long de l'année **pour les producteurs qui ont préalablement signé un contrat avec l'AOP CERAFEL**, et qui s'astreignent à une déclaration trimestrielle des quantités commercialisées.

**Pour tous les autres producteurs**, un appel de cotisations est transmis en fin de campagne de commercialisation. Les cotisations sont calculées à partir des surfaces déclarées et/ou d'une estimation des surfaces.

En cas de désaccord avec les estimations effectuées par le CERAFEL, les producteurs concernés fournissent une attestation de leur centre de gestion.

Fait à Saint- Martin des Champs le 21 février 2020,

Certifié conforme

Le Président : Marc Kerangeven